
PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX

Jeudi 15 décembre 2022

Ordre du jour :

Approbation du PV du 24 novembre 2022

Délégation du maire : Attribution de concession cimetièrè

- 1- Budget principal : Décision modificative n°2
- 2- Budget assainissement : décision modificative n°3
- 3- Location Atelier artisanal : Loyer
- 4- Participation Protection Risque Santé et Prévoyance
- 5- Projet de fusion des SIVOS et regroupement Pédagogiques Intercommunaux
- 6- Informations sur le déploiement de 200 brigades de gendarmerie sur le territoire français

Questions diverses

Suivi du chantier de renforcement de Très la ville

Le point sur les commissions

Informations diverses

Présents : Jérôme Grenard, Isabelle Heurtier, Jean-Marc Henrotte, Sylvain Dionnet, Anne Michamblé, Claude Perrier-Cornet,

Absents excusés : Benoit Collin qui donne pouvoir à Anne Michamblé, Karine Prost qui donne pouvoir à Jérôme Grenard, Pascale Lombard sans donner de pouvoir.

Absents : Mikael Poncet, Philippe Hernandez

Présente : Rédacteur Patricia Murtin

Secrétaire de séance : Claude Perrier-Cornet

Ouverture de la Séance : 19h08

Présents : Jérôme Grenard, Isabelle Heurtier, Jean-Marc Henrotte, Sylvain Dionnet, Anne Michamblé, Claude Perrier-Cornet.

Absents excusés ; Benoit Collin qui donne pouvoir à Anne Michamblé, Karine Prost qui donne pouvoir à Jérôme Grenard, Pascale Lombard sans donner de pouvoir.

Absents : Mikael Poncet, Philippe Hernandez

Présente : Adjointe administrative : Patricia Murtin

Secrétaire de séance : Claude Perrier-Cornet

Approbation du PV du 24 novembre 2022 : Adopté par 5 voix pour + 2 pouvoirs. Une abstention (CPC)

Avant de commencer l'ordre du jour, Sylvain Dionnet demande s'il est possible d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : demande de délibération de prolongation de la DETR pour l'assainissement.

Vote : Demande approuvée à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs. Ce point est ajouté à l'ordre du jour en point 7

Délégation du maire : Attribution de concession cimetièrre : A la demande de M. Jean Claude Favre, M. le Maire a attribué une concession trentenaire de 184 € à compter du 14 novembre 2022.

1. Budget principal : Investissement

- **Décision modificative n°2 :** Il s'agit d'opérations d'ordre de réaffectation de ligne budgétaires.
 - i. Article 2116 : -320 € transféré à Article 2183 : matériel de bureau, pour financer l'équipement d'une imprimante dans le bureau de France Service
 - ii. Article 2132 : -53289,01 € Immeubles de rapport à Article 21318 Autre bâtiments public, pour couvrir le financement des travaux de l'épicerie.
 - iii. Article 2151 : -1900 € réseau de voirie à 21578 : Autre matériel et outillages pour le changement de la lame d'usure de l'étrave du MB Track et souffleur.

Vote : Adopté par 6 voix pour + 2 pouvoirs

- **Décision modificative n°3 :** JG et IH donnent l'explication : c'est suite à une demande du trésorier, pour régulariser des anomalies anciennes, c'est une régularisation d'écritures. Cela correspond à 55000€ pour des anomalies antérieures et 45000 pour les travaux de Très La Ville.
 - Article 2315 ; Installation matériel et outillage pour 100000 € en Dépenses
 - Article 238 (041) Avances versées sur commencement des travaux 100000 € en Recettes

Vote : Adopté - 1 abstention (AM), 5 voix pour + 2 pouvoirs

2. Budget assainissement : décision modificative n°3

Suite à une erreur sur la décision modificative n°2 (on ne peut pas prendre de crédits sur le compte 1068) il est nécessaire d'apporter des crédits tant en dépenses à l'article 2313 (construction) qu'en recette à l'article 1068 (autre réserves) pour un montant de 670 €.

Vote : Adopté par 6 voix pour + 2 pouvoirs.

3. Location Atelier artisanal : Loyer

Fin de bail :

JG : M. Gachet quitte le local le 31/01/23, il a besoin pour résilier son assurance d'un courrier stipulant la fin de son bail. **SD** demande si le Bail est précaire. Après vérifications, bail d'un an reconductible avec clause de dénonciation. Un courrier recommandé doit être envoyé 1 mois avant la fin souhaitée. Il sera envoyé un **courrier avant le 23 décembre 2022.**

Délibération location Atelier artisanal : Fixation du loyer futur

JMH. Les tarifs sur la comcom sont dans une fourchette de 2.5 € à 5€ au m2.

IH Le loyer peut être évolutif, au titre de l'aide à l'installation. Bas 1ère année, et réévalué ensuite. C'est ce qui se pratique à St Claude.

JMH : Décider de quel type de bail commercial ou professionnel, il faut avoir l'avis de P. Passot (notaire) pour proposer un vote et aider à la rédaction du bail.

JG : On traitera ce point au conseil de janvier.

Détermination du montant du loyer : **JG** propose la fourchette basse compte tenu qu'il y a des travaux qui seront à la charge du futur repreneur.

Mis au vote : 208 m² x 2.5 € = 520 € HT.

Adopté par 6 voix pour +2 Pouvoirs

4. Participation Protection Risque Santé et Prévoyance des agents municipaux

IH et PM : Explications : Suite à décret pour inciter les collectivités à participer aux cotisations santé et prévoyance. Au 1 janvier 2025, il sera obligatoire de verser 7 € par mois pour la cotisation prévoyance. Au 1^{er} janvier 2026, il sera obligatoire de verser 15 € par mois minimum pour la cotisation santé.

AM : Demande des explications, qu'est-ce qu'on ajoute aux agents, pour la santé et pour la garantie maintien de salaire. 15 € si cela remplace les 25 % de prise en charge de la cotisation accordée à l'heure actuelle.

IH et PM : Aujourd'hui, la commune participe pour PM à 14 € pour la prévoyance et 0 pour la santé. La Pesse a voté la participation à 15 € pour la Santé et la Prévoyance. Est-ce que c'est dans la limite de cotisation par agent ? (ex les agents travaillant en temps partiel et pour plusieurs collectivités)

Le conseil municipal décide de proposer de porter à 15 € l'aide pour la prévoyance et 15 € pour la santé pour les agents municipaux et charge le maire de saisir le comité technique du centre de gestion 39 pour pouvoir en délibérer lors du budget 2023.

5. Projet de fusion des SIVOS et regroupement Pédagogiques Intercommunaux

(CPC : Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour définition de l'abréviation utilisée par les initiés)

JG : Le but de ce projet de fusion est de répondre à l'incitation du DASEN depuis plusieurs années. On travaille sur un pôle unique (Ecole, maternelle, crèche et périscolaire) : 1 site aux Moussières ou 1 site à Chaudezembre dernièrement proposé par la Pesse. La Pesse demande aussi que la crèche soit à la Pesse.

AM : Rappelle la lettre de Claude Mercier au nom du conseil municipal, qui trouve que la gestion du RPI la Pesse Les Bouchoux coute trop cher car situé sur 2 sites.

JG : Propose de voter en Janvier sur les 3 scénarios de regroupement. Pour répondre à Claude Mercier, le Sivos (IH) fera la lumière sur les comptes de gestion.

JMH : La menace du DASEN a fait dépenser beaucoup d'énergies, alors que la décision de supprimer 52 postes sur l'académie de Besançon est décidée. Quid si nos postes sont maintenus ? Le projet de fusion le laisse sceptique ...

IH : pour prendre une décision aux niveaux des conseils municipaux concernés, il est nécessaire d'informer ensemble tous les élus.

AM : il y a des rumeurs autour du départ en retraite de Claude Mercier qui libère un poste de direction et de chargé d'école.

En conclusion : Au CM de janvier, on votera sur le choix d'un scénario.

Une présentation chiffrée du fonctionnement du SIVOS sera travaillé pour présentation aux conseils municipaux.

6. Informations sur le déploiement de 200 brigades de gendarmerie sur le territoire français

JG : Il s'agit de déployer des pôles mobiles de 6 ou 7 gendarmes sur les territoires. Il serait bien que la commune se porte candidate pour accueillir un pôle qui pourrait travailler en binôme avec Septmoncel.

CPC : Souhaite qu'il y ait une consultation entre les maires des Hautes combes afin qu'il y ait consensus pour ce projet.

JMH : Il n'y a pas d'avantages à favoriser le retour de la gendarmerie sur notre commune. Pourquoi ne pas renforcer la brigade de Septmoncel.

AM : Nous n'avons pas les moyens ni technique ni financier pour ce projet. Renforcement de Septmoncel avec une police de proximité nécessaire.

SD, IH : pas d'avis

7. Assainissement

- **SD** : Suite aux différents messages contradictoires des services de la préfecture et du SIDEDEC sur la prise en charge des frais engagés au titre des « Opérations », il est nécessaire de clarifier la situation. Cela devra être précisé lors de la prochaine réunion en visio-conférence avec le Sidec le mardi 20 décembre 2022 à 10H.

Mais, Il est nécessaire pour prévenir une annulation de cette subvention de prendre une délibération.

Demande de prolongation de l'attribution de la DETR au-delà du 6 Mai 2023 pour une durée de 6 mois.

Vote : Adopté par 6 voix pour + 2 pouvoirs.

Questions diverses

Suivi du chantier de renforcement de Très la ville :

JG : Enfouissement terminé, il reste 2 ou 3 candélabres à poser, le reste sera finalisé au printemps.

Le point sur les commissions

Bâtiments : JMh - Réunion publique 10 personnes qui se sont déplacées pour le projet salle paroissiale. Prochaine réunion dans la salle le 14/01/23

JG - Église chauffage, on attend la disponibilité du chauffagiste Sani Clim. Salle polyvalente : les barres à neiges ont été remplacées.

CCAS : AM - Les colis de Noël sont terminés, la distribution va commencer.

Agriculture... : AM : L'état des lieux du chemin rural du creux de l'eau a été fait en présence des riverains. L'exploitation des bois pourrait se faire, mais l'ONF informe qu'il n'y a plus de bûcherons et débardeurs. Cela va poser des problèmes pour le plan de gestion de la forêt en 2023. En tenir compte dans la préparation du budget 2023.

Sentiers de randos raquettes : AM - Les bénévoles ayant commencé le balisage pour les parcours raquettes ne veulent pas continuer et laissent la comcom terminer. La raison : parce qu'il y a une redevance. Il faudra statuer au prochain conseil.

bûcherons et débardeurs. Cela va poser des problèmes pour le plan de gestion de la forêt en 2023. En tenir compte dans la préparation du budget 2023.

Sentiers de randos raquettes : AM - Les bénévoles ayant commencé le balisage pour les parcours raquettes ne veulent pas continuer et laissent la comcom terminer. La raison : parce qu'il y a une redevance. Il faudra statuer au prochain conseil.

Informations diverses :

JG - dates des prochaines réunions :

Commission finances : le 17/01/23 à 18 h 00

Commission communication : le 26/01/23 à 18 h 30

Réflexion sur le fonctionnement des commissions ouvertes le 19/01/23 à 18 h 30

Prochain conseil municipal : le 16/01/23 à 19 h

IH : Lecture du courrier de Philippe Laurent pour l'extinction de l'éclairage public.

Décoration des sapins de Noël village : samedi 17 décembre 2022 à 9 h 30.

Merci à Pascale Lombard pour des décors et à Jérôme Grenard pour les Sapins.

Cérémonie des vœux : 20 janvier 2023 à 19 H salle polyvalente.

FIN DE SEANCE à 21h44

Le Maire, Jérôme GRECARD	Le Secrétaire, Claude PERRIER-CORNET
 	

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

de la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2022- 068	Budget principal : décision modificative N° 2	Virements de crédits section investissement	8 voix pour dont 2 pouvoirs
2022-069	Budget principal : décision modificative N° 3	Apport de crédits pour opération d'ordre SIDEK	7 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention
2022- 070	Budget Assainissement : décision modificative N°3	Apport de crédits pour régularisation d'amortissement	8 voix pour dont 2 pouvoirs
2022-071	Location atelier artisanal	Fixation du loyer mensuel de l'atelier artisanal	8 voix pour dont 2 pouvoirs
2022-072	Assainissement : demande de prolongation de l'attribution de la DETR	Le Conseil Municipal sollicite exceptionnellement auprès de M. le Préfet du Jura la prolongation de la DETR au-delà du 6 mai 2023 pour 6 mois.	8 voix pour dont 2 pouvoirs

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023